LA PREVENTION ROUTIERE
dans l'entreprise

N° 387

Mme Bernaitets

POINTS FORTS

PERMIS DE CONDUIRE

la réforme entre en vigueur le 19 janvier 2013

catégories de permis et nouvelles équivalences : tableau récapitulatif

EXPÉRIENCES

LYONNAISE DES EAUX BORDEAUX GUYENNE

diminution des accidents de trajet

REPÈRES

VÉLO

une nouvelle alternative pour les déplacements en entreprise ?

ÉCLAIRAGE

VÉHICULE DE FONCTION

licenciement avec dispense de préavis : maintien du véhicule

SOMMAIRE ANALYTIQUE ANNUEL

Novembre-Décembre 2012 - 24 €

VÉLO

UNE NOUVELLE ALTERNATIVE POUR LES DÉPLACEMENTS EN ENTREPRISE ?

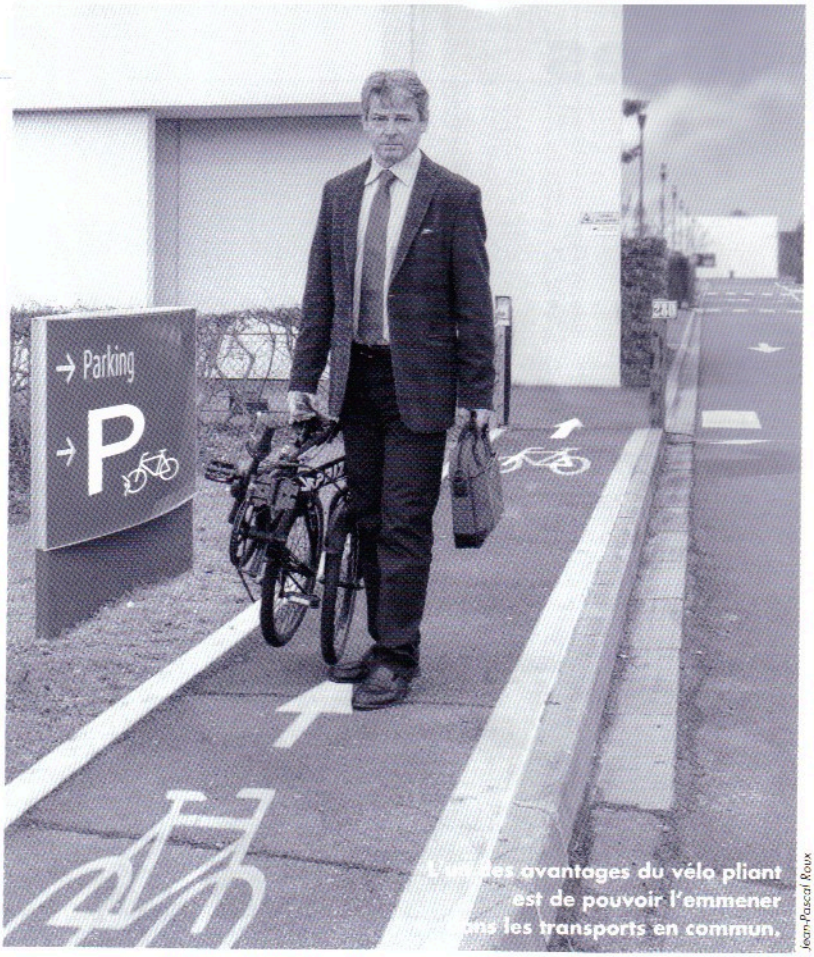

L'un des avantages du vélo pliant est de pouvoir l'emmener dans les transports en commun.

Jean-Pascal Roux

Longtemps, les experts ont été les seuls convaincus que le vélo était une alternative aux modes de transport motorisés pour les trajets domicile/travail ou pour certains déplacements professionnels. Les entreprises y semblent désormais plus réceptives.

Ce n'est pas encore une révolution mais la tendance est indéniable. Le vélo n'est plus l'apanage des passionnés de courses cyclistes ou des militants convaincus. De plus en plus de Français se laissent tenter. Avec 3,2 millions de cycles vendus en 2011, l'Hexagone est même devenu le troisième marché le plus important en Europe. Pas seulement pour le plaisir des balades en pleine nature, comme en attestent des ventes qui sont soutenues, non plus par des machines de course ou des VTT, mais par des vélos urbains et utilitaires. Une tendance qui se confirme cette année malgré la crise. *« Ce succès ne relève pas du hasard, il s'explique par un changement de comportement des consommateurs. Le moyen de transport « Vélo » progresse et gagne des parts de marché sur les autres modes de transport. Les Français utilisent désormais le vélo pour les petits trajets, des déplacements utiles entre le domicile, les services de proximité et le travail »*, affirme le Conseil national des professions du cycle (CNPC). Selon cet organisme, entre 2000 et 2010, leur part de marché est passée de 17 % à 27 %. Une tendance soutenue par une offre de mieux en mieux adaptée aux trajets de la vie quotidienne, notamment pour aller travailler le matin. Le vélo à assistance électrique (VAE) évite de forcer sur les pédales en côte ou au démarrage et permet de ne pas arriver en nage au bureau. Malgré des prix encore élevés, en 2011, la demande de VAE a continué à croître (+16 %) chez les vendeurs spécialisés. Quant aux vélos pliants, que l'on peut emmener avec soi dans les transports en commun par exemple, leurs ventes ont doublé en un an.

RÉGLEMENTATION FAVORABLE

Si le vélo gagne du terrain dans les déplacements domicile-travail, c'est également grâce à une évolution favorable de la réglementation. Avancée la plus emblématique, la loi dite « Grenelle de l'Environnement » a imposé aux entreprises tertiaires d'offrir des places de stationnement sécurisées dans leurs parkings. Certes la mesure ne s'applique, depuis le 1er janvier 2012, qu'aux constructions neuves mais elle sera étendue aux bâtiments existants à partir du 1er janvier 2015. La loi a également incité les entreprises à réfléchir à leurs déplacements dans le cadre de plans de déplacements d'entreprises ou inter-entreprises (PDE ou PDIE). Le secteur public étant lui aussi concerné via les plans de déplacements d'administration (PDA). Par ailleurs, il convient de mentionner de nouvelles expérimentations destinées à faciliter la vie des cyclistes. Tel est le cas des doubles sens cyclables que les municipalités ont le pouvoir d'instituer dans leurs rues. La mesure testée à

Green On propose un service clé en main aux entreprises qui souhaitent mettre à disposition de leurs salariés des vélos électriques

large échelle à Bordeaux, Nantes, Paris ou encore Strasbourg facilite les déplacements à vélo sans causer davantage d'accidents. *« Les automobilistes y font attention et ils réduisent leur vitesse »*, constate Dominique Lebrun, coordinateur interministériel pour le développement du vélo. Seul bémol : au moment de traverser, les piétons sont parfois surpris par les cyclistes qui déboulent en sens inverse. Autre mesure nouvelle, le tourne-à-droite au feu rouge. Aux intersections où un panneau l'indique, le cycliste peut continuer sa route sans stopper... mais pas sans ralentir. *« Ce n'est qu'une possibilité offerte aux cyclistes mais ils doivent respecter les autres usagers et les piétons sont prioritaires »*, souligne Dominique Lebrun qui confirme que cette mesure ne constitue pas une source d'accidents supplémentaires. D'autres, actuellement en gestation, sont soutenues par les partisans du vélo mais elles ont peu de chance d'aboutir dans un contexte de restriction budgétaire. Citons l'instauration d'une indemnité kilométrique pour les salariés qui utilisent leur propre vélo, comme cela existe déjà en Belgique (0,21 €/km). Autre idée, exonérer du versement transport les entreprises qui mettent gratuitement des vélos à disposition de leurs salariés pour leurs trajets domicile/travail. Une proposition de loi en ce sens a été déposée le 13 novembre dernier sur le bureau de l'Assemblée nationale par le député Dominique Dord. Hormis ces arguments d'ordre réglementaire, les entreprises sont également devenues plus enclines à encourager leurs salariés à pédaler grâce à des offres qui leur sont proposées par des acteurs privés.

OFFRES CLÉ EN MAIN

Dans cette grande entreprise française comptant plus de 4 000 salariés et soucieuse du développement durable, on souhaitait encourager les salariés à venir travailler en vélo, voire à utiliser ce mode de transport pour des déplacements professionnels à courte distance. Problème : en cas d'accident, le salarié aurait pu se retourner contre l'entreprise pour lui demander réparation, au motif que celle-ci l'aurait explicitement incité à choisir ce mode de transport. Cette problématique a conduit le courtier Verspieren à concevoir une offre d'assurance inédite en France qui couvre les déplacements à vélo des salariés sur les trajets domicile-travail. *« Cette garantie couvre la responsabilité de l'entreprise et celle du salarié et elle est à la charge de l'entreprise, ce qui ne peut qu'inciter les collaborateurs à utiliser le vélo »*, indique Jérôme Laumonier, directeur des particuliers et des partenariats chez Verspieren. D'autant que l'offre ne comporte aucun critère de sélection des salariés. Elle est simplement assortie de la distribution à chacun d'eux d'un livret comportant des conseils de sécurité. Testée pendant un an (sans un seul accident) dans cette entreprise qui compte plus de 150 cyclistes, ce contrat intéresserait une dizaine de grandes entreprises. La cible est celle des grands groupes car ils ont une dimension suffisante pour avoir une politique de développement durable mais également un potentiel de salariés cyclistes significatif. Autre évolution, des offres de flottes de vélos en location sur le modèle qui existe pour les voitures de fonction. Un marché dynamique investi par de nouveaux acteurs tels que Sowego, une filiale que vient de créer le groupe Decathlon. Elle propose ses